

Terrasson-Lavilledieu, le vendredi 15 novembre 2019

**GALAND - RAMBEAU XAVIER - SOPHIE
RODAS
24210 SAINT-RABIER**

Objet : Contrôle périodique d'un système d'assainissement non collectif

Référence ANC : FO4 24491-227

Le service public d'assainissement non collectif a procédé le **13/11/2019** dans la propriété située:

**RODAS
24210 SAINT-RABIER**
parcelle(s) : **B 820**

au contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre installation individuelle de traitement des eaux usées. Vous trouverez ci-joint le rapport de visite.

Une visite de contrôle de fonctionnement sera effectuée sur la propriété tous les dix ans.

Le service reste à votre disposition pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les démarches à suivre pour réhabiliter le dispositif en cas d'avis non conforme ou pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Coordinateur Assainissement Non Collectif,

Chargé du diagnostic :



Service Assainissement Non Collectif
Le Bourg-Saint Laurent Sur Manoire
24330 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Référence du contrôle : **24491-227**
Date de l'examen : **13/11/2019**

Personnes rencontrées : **Boishardy Alexandre**
Technicien : **MONTUPET Adrien**

COORDONNEES DE L'IMMEUBLE

Adresse de l'immeuble : **RODAS**
24210 SAINT-RABIER

Références cadastrales : **B 820**

Propriétaire de l'immeuble :

Nom et prénom : **GALAND - RAMBEAU XAVIER - SOPHIE**
Adresse : **RODAS**
24210 SAINT-RABIER

Téléphone fixe : **05 53 51 19 69** Téléphone mobile :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom et prénom :
Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif :

Type du dernier contrôle : **Contrôle diagnostic de l'existant** -

Date du dernier contrôle : **13/11/2019**

Zone à enjeux sanitaires :

Zone à enjeux environnementaux :

MODIFICATIONS DEPUIS LE DERNIER CONTROLE

☞ Taille et/ou de la destination de l'immeuble :

Nombre de pièces principales : **3** dont **2** chambre(s).

Nombre d'habitants : **1**

Type d'immeuble : **Habitation principale**

Précisions :

☞ Modifications de l'aménagement du terrain :NON

Construction(s) à proximité ? -

Etanchement partiel ou total des installations ? -

Aménagement d'allée(s) ou de passage(s) sur ou à proximité de la filière ? -

Plantations sur ou à proximité de l'épandage ? -

Autres :

☞ Modifications constatées de la filière :

•Améliorations apportées :

•Modifications nuisant au fonctionnement et aux performances de la filière (By-pass, transformation de certains équipements, ...) :

PRETRAITEMENT
REGARD DE COLLECTE

Existe-t-il un regard de collecte ? **NON**
 Etat général : **SANS OBJET**
 Le regard est-il accessible ? -
 Le regard de collecte présente-t-il des signes d'altération ? -
 L'écoulement se fait-il correctement ? -
 Stagnation d'eaux dans le regard ? -
 Dépôt de matières en fond de regard ? -
 Présence d'odeurs ? -
 - Si oui, préciser :

DISPOSITIFS DE PRETRAITEMENT

Existe-t-il un dispositif de prétraitement ? **OUI**
Type : Epuration biologique à boues activées
 Volume (m3) :
 L'ouvrage est-il accessible ? **OUI**
 Le tampon est-il accessible ? **OUI**
 Dégradations constatées ? **NON**
 - Si oui, préciser :
 Présence d'odeurs ? **NON**
 L'écoulement des eaux au sein de l'ouvrage se fait-il correctement ? **Non vérifiable**
 Les équipements électromécaniques sont-ils en état de marche ? **SANS OBJET**

VIDANGES

Hauteur ou taux d'accumulation des boues : **1**
Accumulation des boues : **NORMALE**
 Date de la dernière vidange : **12/07/2019**
 Nom/Raison sociale du vidangeur : **SARL PERIGORD ASSAINISSEMENT**
 Justificatif de vidange disponible ? **NON** Volume vidangé : **3**
 Destination des matières de vidange :

VENTILATION

Conformité générale de la ventilation : **SANS OBJET**
 La ventilation fonctionne-t-elle correctement ? **Non vérifiable**
 - Si non, préciser:

PREFILTRE

Existe-t-il un préfiltre ? **NON**
 Volume en litres :
 Le tampon du préfiltre est-il accessible ? -
 Colmatage ? -
 L'écoulement au sein du préfiltre se fait-il correctement ? -
 Présence d'odeurs ? -
 Préfiltre à matériau filtrant ? -
 - Si oui, présence du matériau de remplissage adapté ? -
 Préfiltre indépendant de la fosse ? -
 - Si oui, dégradations constatées ? -
 - Si oui, préciser :

BAC A GRAISSES

Existe-t-il un bac à graisse ? **NON**
 Volume en litres :
 Le tampon est-il accessible ? -
 Présence d'odeurs ? -
 Date de la dernière vidange : Hauteur des graisses (cm) :
 Nom/Raison sociale du vidangeur : **(aucun)**
 Justificatif de vidange disponible ? **NON** Volume vidangé (m3) :
 Destination des matières de vidange :

Commentaires généraux sur le prétraitement :

TRAITEMENT
TRAITEMENT

Existe-t-il un système de traitement ? **OUI**
Type : MINI-STATION EPURATION A BOUES ACTIVEES
 Présence d'eau stagnante sur le traitement ? **NON**
 Dysfonctionnements observés ? **Non vérifiable**

REGARD DE REPARTITION

Existe-t-il un regard de répartition ? **NON**
 Le regard est-il accessible ? -
 Dégradations constatées ? -
 - Si oui, préciser :
 L'écoulement au sein du regard de répartition se fait-il correctement ? -
 Bonne équirépartition des effluents ? -
 Stagnation d'eaux dans le regard ? -
 Dépôt de matières en fond de regard ? -
 Présence d'odeurs ? -
 - Si oui, préciser :

REGARD DE CONTROLE

Existe-t-il un regard de contrôle ? **NON**
 Le regard est-il accessible ? -
 Dégradations constatées ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...) -
 - Si oui, préciser :
 L'écoulement au sein du regard de contrôle se fait-il correctement ? -
 Stagnation d'eaux dans le regard ? -
 Dépôt de matières en fond de regard ? -
 Présence d'odeurs ? -

Commentaires généraux : Les eaux usées des WC et de la salle de bain de l'habitation sont prétraitées par une microstation Epuris.

L'installation mis en place dans le cas présent ne dispose pas d'un agrément ministériel et sa capacité de traitement des eaux n'est pas connue. Il n'existe pas d'essais validés par l'organisme notifié.

Les eaux usées traitées sont ensuite évacuées au fossé .

Les eaux usées de la cuisine et de la machine à laver sont évacuées directement au fossé sans prétraitement et sans traitement.

EVACUATION DES EFFLUENTS

Écoulement de l'effluent jusqu'à l'infiltration : **SANS OBJET**

● Rejet d'effluents vers le milieu superficiel :

Existe-t-il un rejet d'effluents vers le milieu naturel ? **OUI**
 Qualité du rejet au milieu hydraulique : **MAUVAIS**
 Etat de l'exécutoire (stagnation d'effluents, odeurs, dépôts, ...) : **rejet des eaux brutes ou sorie de microstation au fossé busé**
 Le cas échéant, résultat des analyses effectuées :

● Rejet dans le sous-sol:

Existe-t-il un rejet dans un puits d'infiltration ou un puisard ? **NON**
 Etat général : **SANS OBJET**
 Le tampon est-il accessible ? -
 Dégradations constatées ? (fissure, corrosion, ...) -
 - Si oui, préciser :
 Colmatage des granulats ? -
 Présence d'odeurs ? -

POSTE(S) DE RELEVAGE

Présence de postes de relevage ? **NON**
 Etat général : **SANS OBJET**
 Dysfonctionnements constatés ? -
 - Si oui, préciser :
 Dégradations constatées ? -
 - Si oui, préciser :

IMPACTS

La filière présente-t-elle des risques pour la salubrité publique ? ... **NON**

- Si oui, lesquels, et pourquoi :

La filière a-t-elle un impact négatif sur l'environnement ? **NON**

- Si oui, lesquels, et pourquoi :

Pollution visible au jour de la visite : **NON**

Si oui, Précisions :

CONCLUSIONS DU CONTROLE

INSTALLATION NON CONFORME

Risque de danger pour la santé des personnes.-Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes - Défaut de sécurité sanitaire

L'installation d'assainissement présente un risque de danger pour la santé des personnes. La réhabilitation de l'installations d'assainissement est obligatoire dans un délai de 4 ans à compter de la date du contrôle. Pour tout travaux, prendre contact avec le Service (SPANC) pour les modalités de réalisation du projet. En cas de vente, l'acquéreur devra procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte authentique de vente.

Commentaires :

Le prétraitement et le traitement:

Le prétraitement est incomplet. Les eaux ménagères de la cuisine et machine à laver ne sont pas prétraitées (absence de bac à graisse).

La fréquence de vidange d'une microstation est fréquente et doit être respectée selon les préconisations du fournisseur.

Un rejet des eaux traitées au fossé communal doit faire l'objet d'une autorisation du gestionnaire du fossé qui n'a pas été présenté le jour de la visite.

Les risques:

L'installation mis en place dans le cas présent ne dispose pas d'un agrément ministériel et sa capacité de traitement des eaux n'est pas connue. Il n'existe pas d'essais validés par l'organisme notifié.

Les eaux usées doivent être traitées avant tout rejet vers le milieu naturel.

Le rejet au fossé des eaux ménagères (sauf la salle de bains)n'est pas conforme et présente des risques pour l'environnement et sanitaires.

Les travaux :

Il sera nécessaire de prévoir la réhabilitation du système d'assainissement en passant par une demande de réhabilitation auprès du SPANC. Le rejet des eaux doit être réglementaire. Cette demande permet de valider le type de dispositif à mettre en place. Le formulaire de demande est disponible auprès de la mairie, de votre intercommunalité ou auprès du délégataire.

à Terrasson, le 13/11/2019,
Le Président Dominique Bousquet,



INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un danger pour la santé des personnes	Installation présentant un risque environnemental avéré
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée		Installation non-conforme (cas a)	Installation non-conforme (cas b)
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

La visite a eu lieu avec Boishardy Alexandre. Les éléments indiqués dans ce rapport proviennent des informations obtenues auprès de cette personne, ne prennent en compte que les éléments directement observables, et ne sont valables qu'à la date de visite. La responsabilité du service ne pourrait être nullement engagée en cas de malfaçons, de mauvais fonctionnement ou de sinistres provenant d'éléments non directement observables ou non indiqués lors de la visite.

SCHEMA DE LA FILIERE

12

Fosse buse

Cuisine
MAL

Station

WC SDB

GALAND XAVIER

RAMBEAU Sophie

820

Légende :

- Eaux Pluviales
- Eaux Ménagères (SDB, cuisine)
- Eaux Vannes (WC)
- Mélange de différentes eaux

Sdb : salle de bains
Mal : machine à laver le linge
FTE : fosse toutes eaux
FS : fosse septique
EM : eaux ménagères

BG : bac à graisses
PF : préfiltre
FSVD : filtre à sable vertical drainé
EU : eaux usées

FSVND : filtre à sable vertical non drainé
TE : tranchées d'épandage
TI : tranchées d'infiltration
PSD : Puisard